

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD
Mme Barbara ATKINSON
M. Patrick BALLANGER
M. Bernard BARBEAU
M. Stéphane BERTIN
M. Cyril BLANCHARD
M. Grégoire CHAMBON
M. Claude DESBATS
M. Christophe DUPRAT
M. Charles ELEGBEDE
Mme Catherine ETCHEBER
Mme Catherine FROMENTIN

M. Michel GANGLOFF
Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Sylvie GROISARD
Mme Marie-Noëlle HELLEBOID
M. Samuel HERCEK
Mme Christine LANG
M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Eric POUILLIAT
Mme Amélie REMY
M. Francis RIETHER
Mme Joëlle RONZEAUD
M. Pascal ZERENI

Etaient représentés :

Mme Radia BAPTISTE représentée par M. Christophe DUPRAT
M. Patrice CLINQUART représenté par M. Bernard BARBEAU
M. Flavien GARREAU représenté par M. Samuel HERCEK
Mme Isabelle MARTIN représentée par Mme Marie-Noëlle HELLEBOID
Mme Isabelle ROUCHON représentée par Mme Sylvie GROISARD

Secrétaire de Séance : Mme Christine LANG

Date de la convocation : le lundi 10 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Représentés :	5
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du Lundi 17 février 2025

N°	Ordre du jour	RAPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/12/2024	Monsieur le Maire
	Métropole/Urbanisme	
1	Procédure d'évaluation du Plan Local d'Urbanisme 3.1 – Avis de la Commune sur l'opportunité de réviser le PLU 3.1	Monsieur le Maire
2	Dénomination de voie – Allée du Clos Bayard	Monsieur le Maire
3	Transmission des observations définitives de la CRC sur la gestion de la SPL d'aménagement « La Fabrique de Bordeaux Métropole » - Information	Monsieur le Maire
	Finances	
4	Tarification du Stage Ado Foot/Cécifoot du 3 au 5 mars 2025	M. Patrick BALLANGER
5	Tarification des Vacances Sportives (8-10 ans) du 24 au 28 février 2025	M. Patrick BALLANGER
6	Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la plantation animée de plants d'arbres – Chantier participatif dans le cadre de la semaine de l'Arbre en Fête 2024 (fiche-action n°14 du CODEV 6)	Mme Isabelle GARROUSTE
7	Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la Fête des Jardins (Fiche-action n°17 du CODEV 6)	Mme Isabelle GARROUSTE
8	Actualisation de la tarification des repas pris au restaurant scolaire par le personnel communal pour l'année 2025	M. Francis RIETHER
9	Actualisation des tarifs de l'Espace Villepreux	M. Francis RIETHER
10	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Les Raideuses 4L Trophy »	M. Francis RIETHER
11	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association sportive du collège Léonard de Vinci	M. Francis RIETHER
12	Versement d'acomptes sur subvention au profit du CCAS	M. Francis RIETHER
13	Budget communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2025	M. Francis RIETHER
14	Budget annexe de l'Espace Villepreux : Débat d'Orientations Budgétaires 2025	M. Francis RIETHER
15	Budget annexe du lotissement Le Clos des Genêts : Débat d'Orientations Budgétaires 2025	M. Francis RIETHER
16	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
17	Annexes	

1 – Procédure d'évaluation du Plan Local d'Urbanisme 3.1 – Avis de la Commune sur l'opportunité de réviser le PLU 3.1

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de Bordeaux Métropole. Il fixe les règles et modalités de mise en œuvre de cette politique.

Le PLU 3.1, approuvé le 16/12/2016, a été guidé et coconstruit autour d'une ambition forte : « Construire une métropole attractive à l'échelle européenne, en s'appuyant sur l'harmonie de ses paysages et de son cadre de vie. »

Pour répondre à cette ambition, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), développé dans le cadre du PLU 3.1, a permis d'accompagner la transformation de l'agglomération bordelaise en métropole, tout en respectant la diversité des territoires et des modes de vie qui la composent. Il a été conçu pour atteindre un équilibre entre espaces naturels et espaces urbains, garantissant ainsi un cadre de vie de qualité.

Pour ce faire, il s'est décliné selon cinq orientations générales qui définissent le projet et ont pour vocation de traduire les diverses politiques que se doit d'aborder le PLU 3.1 : habitat, déplacements, urbanisme, nature, économie, équipements, foncier, ressources, biodiversité :

- 1/ Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales
- 2/ Respecter et consolider l'armature naturelle de la Métropole, tout en anticipant les risques et préservant les ressources
- 3/ Mieux intégrer l'activité économique dans la construction de la ville
- 4/ Poursuivre le développement d'une offre en déplacements en cohérence avec l'ambition métropolitaine
- 5/ Concevoir un habitat de qualité dans une agglomération en croissance

Depuis la révision du 16 décembre 2016, le PLU 3.1 a été mis en comptabilité 7 fois et modifié 2 fois sur la période 2016-2022.

De plus, afin de permettre l'évolution du document d'urbanisme et du territoire pour répondre aux enjeux de la transition écologique, le PLU 3.1 a approuvé la 11^{ème} modification le 2 février 2024.

Cette procédure avait pour objectifs de :

- Conforter la préservation des espaces naturels et la protection de la biodiversité,
- Accentuer la présence de la nature en ville,
- Gérer de façon économe et responsable l'eau sous toutes ses formes,
- Lutter contre le changement climatique,
- S'adapter au changement climatique,
- Identifier des sites de projets pour accroître l'offre de logements, notamment ceux du parc social.

1/ Cadre juridique

Pour rappel, les articles L.153-27 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs à l'évaluation des PLU, disposent que six ans au plus après la dernière délibération portant révision complète de ce plan, le Conseil métropolitain procède à une analyse des résultats de l'application du PLU 3.1, au regard des objectifs visés aux articles L.101-2 du code de l'urbanisme, de l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitat et des articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code de transports.

Les services de la Métropole ont lancé en 2022 un travail de collecte des informations nécessaires à l'évaluation permettant de renseigner les indicateurs inscrits dans le PLU 3.1.

L'analyse des résultats a donné lieu à une délibération du conseil métropolitain le 6 décembre 2024, après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan. La Commune a délibéré en ce sens le 21 octobre 2024.

Il a été considéré qu'aux termes des 6 premières années d'application du PLU3.1, les objectifs poursuivis dans les domaines de l'habitat, de la consommation des sols et de l'optimisation foncière,

de la nature et de l'agriculture, de l'environnement, des modalités et de l'économie et du commerce sont globalement atteints, et que la 11^{ème} modification a permis d'apporter quelques mesures correctives.

2/ Rôle des communes

Au regard de l'analyse des résultats de l'application du PLU 3.1 présentée le 6 décembre 2024 par Bordeaux Métropole, les communes de Bordeaux Métropole sont à nouveau sollicitées pour se prononcer sur l'opportunité de réviser le PLU 3.1.

3/ Avis de la commune sur l'opportunité de réviser ou non le PLU3.1

La commune de SAINT-AUBIN DE MEDOC se montre favorable à la révision du PLU afin que les éléments suivants soient pris en compte :

- ***les règlements y sont peu clairs et parfois inexploitable, donc interprétables ;***
- ***il y a une disparition des spécificités communales, voulue dans la conception du PLU en 2006 ;***
- ***il convient de vérifier la réalité des zones humides qui sont aujourd'hui potentielles, déterminées par des « IA », pour éviter des enquêtes environnementales inutiles ;***
- ***il convient également de maintenir une faible artificialisation (50% d'espaces de pleine terre, cercle de 10 mètres) où cela est possible, ce qui permet de bien absorber les problèmes liés aux eaux pluviales, et par conséquent limiter les phénomènes d'inondation.***

Ceci étant exposé,

Vu le CGCT et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-2 et L.153-27 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L.1214-1 et L.1214-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.302-1 ;

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n°2016-777 du conseil de Bordeaux Métropole du 16 décembre 2016 approuvant la révision du PLU 3.1, et notamment la pièce C2 de son rapport de présentation portant sur l'évaluation postérieure du projet et comportant la proposition d'une liste d'indicateurs de suivi ;

Vu la délibération n°2024-157 d conseil de Bordeaux Métropole du 12 avril 2024 lançant la démarche d'évaluation du PLU3.1 et définissant les modalités d'association des communes ;

Vu le rapport de synthèse des indicateurs d'évaluation des résultats de l'application du PLU 3.1 transmis le 03 juillet 2024 par Bordeaux Métropole ;

Vu la délibération du conseil municipal n°82 du 21/10/2024 donnant avis sur les résultats de l'application du PLU 3.1 ;

Vu la délibération n°2024-605 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 6 décembre 2024 portant sur l'analyse des résultats de l'application du PLU 3.1 ;

Entendu le rapport de présentation ;

Considérant qu'au terme des six premières années d'application du PLU 3.1, les objectifs poursuivis dans les domaines de l'habitat, de la consommation des sols et de l'optimisation foncière, de la nature et de l'agriculture, de l'environnement, des mobilités et de l'économie et du commerce sont globalement atteints,

Considérant que le Code de l'Urbanisme prévoit que les communes membres de Bordeaux Métropole soient sollicitées dans le cadre de la procédure d'évaluation du PLU 3.1 sur l'opportunité de réviser le document d'urbanisme,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de la révision du PLU 3.1, en demandant à

Bordeaux Métropole de tenir compte de l'avis de la Commune exprimé au point 3 de la présente délibération.

Monsieur le Maire : il s'agit maintenant de le réviser à nouveau car il s'est passé beaucoup d'événements depuis son vote en 2016. D'abord nous avons vu apparaître de très nombreuses zones humides supposées puisque, pour la première fois dans un document d'urbanisme, il ne s'agit pas d'une réalité sûre mais de documents qui ont été conçus par l'intelligence artificielle et donc ce sont des zones humides supposées. La commune de Saint-Aubin est bien placée puisque nous sommes passés d'environ 500 hectares de zones humides à 1700 hectares de zones humides supposées. Ce qui veut dire que chaque fois que l'on fait un projet, le porteur de projet doit vérifier si cette zone humide existe ou pas donc c'est à la charge de celui qui fait le projet. Est arrivé le projet qui va s'appliquer de 0 artificialisation nette qui a aussi supprimé un grand nombre de parcelles qui étaient vouées à l'urbanisation, lorsque cette loi sera correctement appliquée, avec je vous rappelle, 50% de moins de constructibilité en 2031 et plus du tout de constructibilité en 2050. Et puis comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, c'est un peu comme le rasoir Gillette, ce n'est pas deux lames mais là c'est 3 lames. La première lame étant les zones humides, la 2^{ème} lame 0 artificialisation nette et la 3^e lame il s'agit des 50 M du porter à connaissance de l'Etat aux risques feux de forêt. C'est-à-dire que maintenant, toute parcelle contigüe à un massif forestier doit avoir 50 M dans la zone constructible qui ne pourront être urbanisés. Cela veut dire très concrètement que si on avait appliqué cette disposition il y a quelques années, des lotissements comme le Domaine du Parc, l'Orée des Vignes ou le Hameau de Mautemps n'auraient jamais pu se construire. Ce qui veut dire que dans l'espace d'une nuit, entre le 30 juin 2024 et le 1er juillet 2024, par ce « porter à connaissance » dont on peut peut-être s'interroger sur sa validité juridique, puisqu'il s'agit d'un « porter à connaissance » de l'Etat, qui nous dit très clairement « Monsieur le Maire, nous vous invitons à appliquer ce porter à connaissance par le principe de précaution c'est-à-dire que le feu de forêt peut brûler un certain nombre de parcelles, peut aller brûler des maisons si vous les laissez construire mais après, s'appliquera la jurisprudence de la Faute-sur-Mer. C'est-à-dire que le Maire qui a signé un document d'urbanisme, si une catastrophe se passe, ça sera la faute du Maire. Vous imaginez bien les 234 maires de Gironde qui sont concernés par ce porter à connaissance ont tous, sans doute, une belle envie de passer à Gradignan mais certainement pas pour y séjourner dans sa prison. Y passer c'est sympathique, on va chez Roumégoux et Gilles, c'est sympa mais au-delà, je n'ai pas envie d'aller faire autre chose à Gradignan. Donc tout le monde applique bêtement, si je peux dire, le principe de précaution. Demain, nous serons dans le bureau du préfet pour essayer de discuter et d'assouplir cette disposition mais encore une fois, on ne reviendra pas à 0. Ce qui veut dire que nous allons construire de moins en moins. Il y a un certain nombre de gens qui seront très contents mais ça ne va sans doute pas réjouir les 20000 habitants qui arrivent tous les ans en Gironde. Parce que notre département est attractif et que ces 20000 habitants ? Il va bien falloir qu'on les case quelque part et aujourd'hui je ne suis pas sûr que tous choisissent de vivre en Gironde pour habiter au 14^e, au 15^e ou au 13^e étage d'une tour. Nos successeurs ont commis quelques erreurs d'urbanisme dans les années 70 ou les années 60, de grâce, ne les reproduisons pas. C'est pour cela que dans cette révision du PLU, afin de la lancer, nous voulons inscrire un certain nombre de principes qui nous correspondent à nous ici à Saint-Aubin et on émet un certain nombre de recommandations. La première, on a besoin de règlements qui soient clairs, parce qu'aujourd'hui ils sont peu clairs, parfois même inexploitable et donc interprétables. Souvent, quand on réécrit des règlements pièces écrites du PLU, la phrase telle qu'elle est écrite peut-être interpréter et c'est ça qui est terrible. Il faut que les choses soient claires parce que sinon vous avez toujours des gens qui vont sur internet, qui ne font pas la même lecture que vous, et qui viennent vous expliquer qu'ils n'interprètent pas les choses de la même manière que les services instructeurs. Donc soyons clairs, c'est oui, c'est non, ce n'est pas peut être. Je vous donne un exemple, quand on dit qu'on peut faire un agrandissement mesuré de construction. C'est quoi un agrandissement mesuré ? Alors nous, on dit c'est entre 10 et 15% mais c'est nous qui disons ça, dans le règlement on ne sait pas. Si je dis non à quelqu'un qui veut faire un agrandissement de 25% et s'il me met au Tribunal Administratif, que va décider le Tribunal ? Comment le Juge va interpréter l'agrandissement mesuré ? Je ne sais pas ! Ensuite il y a une disparition quand on a créé le PLU en 2006, et j'en parle avec beaucoup de clarté puisque j'y ai travaillé à une époque où je n'étais pas élu mais où j'étais collaborateur de Cabinet du Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux. J'ai travaillé sur ce PLU et nous avons insisté sur les spécificités communales, Saint-Vincent-de-Paul n'est pas Bègles, le Taillan n'est pas Bouliac, et Saint-Aubin n'est pas Lormont. Cela veut dire qu'il y a des spécificités communales et il faut tenir compte de ces spécificités communales qui, au fil du temps, disparaissent dans

les documents d'urbanisme. Il conviendra également de vérifier la véracité des zones humides qui sont toujours potentielles, je vous en ai parlé tout à l'heure. Et puis nous demandons également qu'il y ait 50% d'espaces de pleine terre, avec un cercle de 10 mètres, là où c'est possible, ce qui permet d'absorber les problèmes liés aux eaux pluviales et par conséquent de limiter les phénomènes d'inondation. Pourquoi, d'après vous, toute la zone urbaine de Saint-Aubin ne s'est pas inondée après ces 3 années de fortes pluies ? Et bien tout simplement parce qu'on a une artificialisation qui est faible, parce que les terrains sont assez grands, parce que nous avons prévu des dispositions de noues, de bassins d'infiltration des eaux, voilà. Aujourd'hui, il n'est pas question de reproduire le quartier d'échoppes de Bordeaux à Saint-Aubin, ce n'est pas cela le but ! Et puis quand vous partez de Bordeaux en pleine canicule, votre thermomètre indique une température, quand vous arrivez ici, il indique une température plus basse. Alors on dit qu'ici on est dans un îlot de fraîcheur, mais d'où vient la fraîcheur ? Elle ne vient pas du béton, elle vient de la terre. Si vous bétonnez l'intégralité de votre parcelle et bien vous n'aurez pas de fraîcheur. Les arbres certes, y participent, mais la terre également. Voilà donc les éléments que je vous propose donc de mettre dans ce document, afin qu'ils puissent être pris en compte et nous aurons l'occasion d'y revenir, puisque ce dossier sera long. On espère aujourd'hui que cette révision du PLU qui s'appliquera, je pense, en 2027 ou 2028, donc c'est un temps assez long, et c'est toujours long une révision du PLU. Nous aurons l'occasion d'y retravailler. Je voudrais aussi dire que nous avons eu une formule qui avait plutôt bien fonctionné à l'élaboration du PLU, il s'agissait des tables rondes avec les habitants et je trouvais que c'était plutôt une bonne idée. D'abord, parce que ça permettait de faire de la pédagogie sur ce qu'est l'Urbanisme et pas, comme dit M. BARBEAU de l'Urbanisme de fond du jardin qui a toujours quelque chose de personnel, qui est une réaction par rapport à quelque chose. On a là, de la pédagogie à faire pour expliquer aux gens comment on organisera demain en tenant compte du climat, en tenant compte de l'envie des gens. Moi, je suis désolé, je suis comme tout le monde je regarde les statistiques qui existent et 80% des Français veulent vivre dans une maison individuelle. Alors, il n'y a pas 80% des gens qui vont y arriver mais si vous les mettez dans des bâtiments, ils vont être frustrés et après on sait comment ça se passe. Après je crois aussi beaucoup à l'accession sociale à la propriété, notamment avec le bail réel solitaire que nous allons tester sur la commune pour permettre à des gens de devenir propriétaires et comme c'est une marche un peu haute à franchir quand on a des revenus moyens, c'est bien que le terrain reste propriété du bailleur et ils auront quand même acquis une maison. Voilà les quelques propos que je souhaitais dire dans cette procédure d'évaluation du PLU et bien sûr, l'avis de la commune sur l'opportunité révisée. Bien évidemment, on vous propose de donner un avis favorable à réviser ce PLU, je pense que c'est aujourd'hui indispensable la 11ème modification. Juste pour rappel, sur cette 11ème modification du PLU et ça ne s'était jamais produit depuis le PLU, 11 communes sur 28 ont voté contre, 11 communes sur 28, constituant 1/3 de la population de la Métropole. Ce qui veut dire qu'il y a quand même un vrai problème sur ce PLU qui a besoin d'une révision et qui a surtout besoin que l'on écoute les élus des communes et notamment sur ces fameuses spécificités communales. Avez-vous des choses à rajouter ?

M. Eric POUILLIAT : merci Monsieur le Maire, quelques commentaires si vous le permettez. Le premier serait effectivement de dire que nous nous inscrivons et vous le savez, en accord avec les recommandations que vous déclarez ici dans cette délibération et notamment sur la question de l'identité des communes sur laquelle nous sommes très attachés. Revenir très rapidement sur la question des incendies, effectivement nous avons été un territoire meurtri et traumatisé par les incendies de 2022 et on peut comprendre que l'état puisse pousser la réglementation, ou en tous cas les élus locaux, à faire œuvre de plus de précautions quant à l'urbanisation auprès des zones forestières, mais j'espère bien évidemment qu'il y aura des discussions possibles. Nous vous remercions de la mener à bien dans l'intérêt de la commune mais aussi dans l'intérêt des habitants, puisque c'est aussi protéger les Saint-Aubinois et les Saint-Aubinoises que de s'assurer que des lotissements entiers ou leurs maisons ne soient pas brûlés lors d'un incendie. Sur la question de l'identité territoriale, ou de l'identité des communes plus exactement, effectivement, je partage totalement l'idée que les communes ne se ressemblent pas, elles s'additionnent dans une idée métropolitaine et c'est dans cela que le PLU Métropolitain est un défi. Parce que vouloir appliquer les mêmes règles à toutes les communes qui ne se ressemblent pas, qui n'ont pas le même rythme de vie, qui ne sont pas au même niveau dans leur développement, qui ne sont pas au même niveau de leur façon de vivre est quand même un défi, voire peut-être même des fois une contrainte. Là-dessus, je partage donc complètement l'idée que quand on vient à Saint-Aubin, dans une ville celle-ci avec une impression de nature forte, le Village Nature comme on aime à le dire, on aime effectivement, comme vous l'avez rappelé, vivre plutôt dans une maison individuelle au milieu de la nature et ne nous cachons

pas derrière le petit doigt, le PLU Métropolitain, depuis plusieurs années maintenant tend fortement à la densification, à la résorption des dents creuses comme ils aiment à le dire, et de limiter l'étalement urbain, aussi dans un souci d'artificialisation des sols, que nous pouvons partager mais pas quand il va à l'encontre de l'identité des communes. Je veux juste attirer encore une fois l'attention sur cette idée que ce PLU Métropolitain a toujours un petit peu cette ambition cachée d'uniformisation de la Métropole. Alors on pourrait le dire d'un point de vue positif, d'harmonisation, mais moi je suis plus tenté par le risque d'uniformisation et de dire, qu'on ne va pas aller densifier une ville comme Saint Aubin, sur une tâche urbaine définie et qu'on ne pourrait plus élargir parce que Zone humide, parce que risque d'incendie, etc pour qu'elle ressemble à quoi ? Pour qu'elle ressemble à une ville ? Pour qu'elle ressemble à Bordeaux intra-muros ou à une ville que l'on pourrait appeler première couronne, c'est-à-dire collée à Bordeaux ? Les gens ne viendraient plus, ils ne sont pas venus pour ça, ils seraient déçus de la qualité de vie qu'ils trouveraient ou qui se serait dégradée dans notre commune. Donc, ce n'est absolument pas ça qu'il faut que nous voulions. Et effectivement, je pense qu'il est important que nous continuions à nous battre pour cette logique de lutte contre l'uniformisation du territoire métropolitain surtout quand la ville-centre est finalement une petite commune de même pas 300000 habitants. Elle pourrait aussi donner quelques preuves, elle-même, de densification, avant de vouloir un petit peu limiter l'urbanisation des autres communes, encore plus celle de la 2ème couronne, comme on pourrait le dire, comme l'est Saint-Aubin. Et enfin, un 3ème point que je voulais souligner, c'est aussi rappeler à la Métropole, puisque vous nous y représentez, que la Métropole ce n'est pas toute la Gironde. Il y a aussi d'autres villes en Gironde qui peuvent accueillir des habitants et les habitants nouveaux que vous avez signalé viennent quand même essentiellement sur la Métropole s'installer. Donc, peut-être que la Métropole aurait intérêt, un jour, à développer d'autres centralités urbaines comme elle le fait déjà un peu avec Libourne mais elle pourrait le faire avec Lesparre, avec Langon, avec Blaye, avec le Bassin d'Arcachon, et faire en sorte que, justement, quand on vient habiter en Gironde, on n'est pas condamné à se retrouver dans un collectif au plein cœur de Bordeaux ou en première couronne de Bordeaux mais on peut aussi avoir un choix de vie. Cela passe aussi par le développement de bassins d'emplois et de zones d'activités qui ne sont pas obligés, aujourd'hui, d'être concentrés sur la zone métropolitaine. Donc, nous nous inscrivons en accord avec la délibération, et nous la voterons, mais merci d'avoir entendu ces quelques détails.

Monsieur le Maire : Merci, j'enregistre bien vos propos que nous porterons, bien sûr, à la Métropole. Juste pour donner un exemple, nous nous sommes tous félicités, congratulés et ça nous a permis d'avoir au moins un collègue autour de la table, de l'arrivée de Thalès, qui fut le plus gros chantier privé. Aujourd'hui, Thalès frapperait à notre porte, nous ne pourrions plus les accueillir. Zones humides etc... Nous ne pourrions plus accueillir une entreprise de cette importance. Regardez aujourd'hui le dossier Flying Whales, les dirigeables, qui doit s'installer à Laruscade, alors pour une fois, on ne dit « pas tout sur la Métropole » on va aussi sur les autres territoires. Eh bien ce joli projet de dirigeables qui est de nature à pouvoir transporter les matériaux, et bien on ne peut pas construire à cause des problématiques environnementales. Donc il faut quand même aussi se poser la question de quelle société nous voulons ? C'est-à-dire que des entreprises qui sont créatrices d'emplois, je pense qu'il faut quand même chercher à les accueillir parce que sinon les pays Européens vont finir par nous les chiper. L'Espagne n'est pas très loin, sachant qu'aujourd'hui avec le numérique on n'a pas forcément besoin d'être à côté de son sous-traitant ou autre, c'est quelque chose qui évolue très vite. Concernant les feux de forêt, nous avons anticipé très largement puisque les derniers lotissements réalisés ces 15 dernières années, ont été créés avec un chemin de ronde tout autour, permettant de faire passer les camions de fort tonnage. 50 mètres, c'est ce qu'on considère comme étant une zone pour arrêter le feu, ça ne souffre pas de discussion, mais au lieu de mettre les 50 mètres, du même côté, on pourrait peut-être faire 25 et 25, 25 dans la zone urbaine et 25 dans la zone forestière. Je pense que c'est un mi-chemin qui pourrait s'entendre puisqu'on le voit, quand même, les obligations légales de débroussaillage sur la commune se passent bien. On était avec les présidents de lotissements la semaine dernière, et il y a des lotissements qui sont contigus à la forêt, tous les colotis se sont cotisés pour faire faire des obligations légales de débroussaillage, ça leur a coûté, je pense au lotissement Les Trigonnelles, ils se sont tous cotisés pour pouvoir faire ce qu'ils avaient à faire, d'autres lotissements l'ont fait aussi, donc ça existe et ça fonctionne bien, écoutez, nous porterons cette voix.

M. Bernard BARBEAU : Oui, sur un sujet qui m'est cher effectivement, la protection de la forêt et de nos habitants. On a la fichue habitude, dans notre pays, de rajouter des textes aux textes alors qu'il suffit, tout simplement, d'appliquer les textes qui existent. Monsieur le Maire l'a expliqué, le texte qui régit les obligations

légales de débroussaillage est parfait, puisqu'il introduit déjà cette notion de 50 mètres. Alors certes, ce n'est pas 50 mètres de sable blanc mais ce sont 50 mètres dépourvus de végétations basses susceptibles de propager un incendie. Alors, aidons tout simplement les municipalités, les maires, à appliquer ces orientations-là. Et on aura réglé une bonne partie du problème. Et puis, il y a des actions simples et qui s'appliquent dans le sud-est et je ne suis pas forcément un adepte du modèle du sud-est mais quand les choses marchent bien, il faut s'en servir. Et bien, dans le sud-est, une maison qui est isolée au milieu, alors ce n'est pas de la forêt là-bas, on va appeler ça de la garrigue, on va dire de la nature, et bien ils ont obligation d'avoir, sous réserve d'avoir une piscine, une petite motopompe munie d'un canon et ça fait de l'auto-protection. Est-ce qu'on ne pourrait pas appliquer tout simplement ce dispositif en lisière de forêt chez nous ? Voilà, c'est une proposition que j'ai eue l'occasion de faire remonter auprès des instances, c'est une solution. Mais surtout, appliquons et aidons-nous à appliquer les textes qui existent aujourd'hui et on aura fait un grand pas.

Monsieur le Maire : Très bien, juste avant de passer aux votes, je veux vous rappeler ce chiffre, puisqu'il faut qu'on le dise, pour Saint Aubin c'est 80% du territoire qui est de la forêt auquel il faut ajouter 7% du territoire qui sont les espaces verts des lotissements donc il ne reste plus que 13% d'éventuellement construits ou constructibles. La plus grande partie de la commune, c'est 87% de la commune, est inconstructible puisque les espaces verts des lotissements ont aussi cette classification.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

2 – Dénomination de voie – Allée du Clos Bayard (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Clos Bayard desservant actuellement 4 maisons nécessite une numérotation cohérente pour plus de clarté. Ainsi, il est proposé de dénommer cette voie privée cadastrée A 620 et connectée à la route de Ségonnes : « **allée du Clos Bayard** ».



Après avis de la commission réunie le 5 février 2025,
Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner cette dénomination de voie.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

3 – Transmission des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la SPL d'aménagement « La Fabrique de Bordeaux Métropole » (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire : Alors, bien évidemment il ne s'agit pas de quelque chose qui concerne directement la commune de Saint-Aubin mais puisque nous sommes actionnaires de la SPL, et Francis RIETHER nous représente au Conseil d'administration, et comme toute collectivité a besoin d'être contrôlée et donc la Chambre Régionale des Comptes a contrôlé. Nous vous avons adressé le document qui fait un certain nombre de pages, il se doit en tant qu'actionnaire que nous puissions faire une information. Alors, je vais juste

repandre une partie la synthèse, je ne vais pas vous lire toutes les pages, vous y plongerez si vous en avez envie. La Société Publique Locale, la Fabrique de Bordeaux Métropole communément appelée FAB, a été créée en 2012 afin de conduire et de développer des actions et des opérations d'aménagement et de construction. Elle participe au développement urbain économique de la Métropole Bordelaise pour le compte de ses actionnaires, Bordeaux Métropole et ses communes membres. La synthèse de ce rapport ce sont des objectifs de logements revus à la baisse, de montée en charge progressive des opérations d'aménagement. Donc c'est moins ce que ce qui était prévu puisque la programmation est à 42% alors qu'il était espéré beaucoup plus. Peut-être qu'il y a une crise économique qui est passée un peu par-là entre-temps. Bordeaux Métropole endosse le risque économique mais ça c'était totalement prévu dès le départ. Une nécessité d'adaptation au renchérissement des coûts de la construction et ça tous les promoteurs, qu'ils soient publics ou privés ont eu cette occasion. L'objectif initial des prix de sortie de logement était à 2500€ du mètre carré et nous sommes aujourd'hui plutôt entre 3000 et 3500. Et enfin une pratique comptable à régulariser de manière pérenne, la gouvernance et l'organisation de la FAB n'appellent pas de remarques de la Chambre régionale des Comptes en matière comptable toutefois, la société a établi jusqu'en 2022 des comptes à partir d'une comptabilité qui n'était pas définitive et susceptible d'être modifiée postérieurement au dépôt des comptes ce qui affaiblissait leur sincérité et l'exposait à un risque de redressement dans l'hypothèse d'un contrôle fiscal, qui n'a pas eu lieu. La société a toutefois pris des mesures de régularisation en 2023, qu'il conviendra de confirmer à l'avenir. Voilà je ne vais pas vous détailler tout ça parce que d'abord, Francis RIETHER pourrait le faire mille fois mieux que moi mais, malheureusement, étant membre du Conseil d'Administration, il doit se déporter sur cette délibération, donc il n'a pas le droit de parler. C'est quand même extraordinaire cette loi qui a été mise en place où ceux qui peuvent le mieux parler du sujet n'ont pas droit à la parole. C'est quand même formidable, on vit quand même des moments extraordinaires c'est comme ça. À la Métropole, on a des listes entières de gens qui doivent se déporter et même, des fois, il n'y a plus personne pour parler du sujet parce que personne ne le connaît ! Il s'agit simplement d'une information, pas besoin de voter, nous prenons donc acte du fait que je vous ai informé et que la SPL se porte bien, disons-le clairement. Ce n'est pas le genre de dispositif qui serait pour la commune de Saint-Aubin mais je trouve qu'ailleurs, ça fonctionne plutôt bien.

Monsieur le Maire informe que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Nouvelle-Aquitaine a transmis, par courrier en date du 30 janvier dernier, le rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la société publique locale (SPL) d'aménagement « La Fabrique de Bordeaux Métropole » concernant les exercices 2018 et suivants et la réponse qui a été apportée.

Cette notification a été faite à la Commune en sa qualité d'ordonnateur de l'une des collectivités actionnaires de cette société.

Ainsi, en application de l'article R.243-14 du code des juridictions financières, il est demandé d'inscrire ce document à l'ordre du jour de notre assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, ce que nous faisons par cette communication.

Le Conseil municipal a pris acte à l'UNANIMITÉ de la communication de ce rapport.

4 – Tarification du stage Ado Foot/Cécifoot du 3 au 5 mars 2025

(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports propose du 3 au 5 mars 2025 un stage de football/cécifoot sur 3 demi-journées à destination de 8 jeunes de 11 à 17 ans.

L'objectif de ce stage est de créer une dynamique collective et de sensibiliser les jeunes au handicap à travers une discipline sportive populaire.

Se déroulant les après-midis, le stage permettra aux jeunes d'apporter une formation et une progression footballistique, tout en s'épanouissant dans la pratique. Il les amènera également à concevoir l'importance du sport et du sport adapté ainsi que des valeurs qui vont y être véhiculées.

Les activités seront encadrées par l'équipe d'animation diplômée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Sensibilisation au handicap et aux valeurs qui en découlent
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre et du matériel
 - Le respect des règles

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLÔMES
Jérémy MAURIÉ	Directeur/Animateur	Licence STAPS/BAFD (en cours)

Transport :

- Les transports seront effectués avec 1 minibus conduit par l'équipe d'animation

Les prestataires :

- Le « Five/4Padel » de Bordeaux lac.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

Lundi 03 mars	Mardi 04 mars	Mercredi 05 mars
Football : Jeux / Matches	Cécifoot : Sensibilisation au handicap et Initiation à la pratique avec du matériel adapté	Tournoi inter-collectivités avec le service jeunesse de Lanton et Ambes

LE BUDGET PRÉVISIONNEL :

Stage Foot/Cécifoot du 03 au 05 mars 2025 (Adovac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		282,00 €	Participations	Unité	Total
"LE FIVE" Bordeaux lac	100,00 €		T1	1	12,00 €
			T2	0	- €
			T3	0	- €
Autre matériels et fourniture			T4	0	- €
Matériel ceci foot	182,00 €		T5	0	- €
			T6	1	37,00 €
			T7	6	252,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		120,00 €	TOTAL	8	301,00 €
			Net communal		101,00 €
TOTAL		402,00 €	TOTAL		402,00 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Encadrant	1
Nbre heures : 4h/j	12
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	240
Masse salariale / 2	120
Total séjour réel	402,00 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des stages précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1	12%	12,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	17,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	0	4%	22,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	2%	27,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	2%	32,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	6%	37,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	6	71%	42,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	0%	50,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100%	

Le conseil municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	12 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	32 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	17 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	37 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	22 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	42 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	27 euros	Tranche 8 (hors commune) :	50 euros

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je suis très satisfait de cette proposition de l'inclusion, c'est-à-dire que nos jeunes vont pouvoir faire du cécifoot. Vous savez combien ce sport, a été mis à l'honneur pendant les Jeux Paralympiques, et je trouve que c'est une très très bonne chose de les faire participer. C'est vraiment bien et ces jeunes vont s'apercevoir qu'en ayant les yeux obstrués, ce sont d'autres sens qui vont se développer davantage à ce moment-là, c'est assez important et c'est une très bonne idée. Je constate aussi qu'il y a de plus en plus d'enfants qui apprennent le langage des signes. Il y a quelques jours, je recevais une famille dont l'enfant est handicapé et qui avait du mal à s'exprimer, il parlait à ses parents avec le langage des signes, comme quoi il apprenait plus facilement le langage des signes que la parole. Pour votre information en langage des signes le mot Maire se dit comme cela : gestuelle. Les moustaches c'est garçon. Je l'ai appris d'une jeune fille qui m'a expliqué ça à l'école. Comme quoi, on apprend à tous âge.

M. Patrick BALLANGER : permettez-moi de rajouter quelque chose Monsieur le Maire au niveau du cécifoot, pour ceux qui ne connaîtraient pas la pratique de ce sport. Il s'agit d'un sport adapté aux personnes aveugles ou malvoyantes, comme vous l'aurez compris bien évidemment, ça se joue avec un ballon sonore dans lequel il y a des grelots. Les joueurs portent des bandeaux, parce qu'il peut y avoir des malvoyants et ça peut changer la donne. Ils portent des bandeaux occultants, sauf le gardien parce que son rôle c'est d'arrêter le ballon, et le gardien peut être voyant. Un petit rappel, un petit cocorico quand même, il faut se rappeler que l'équipe de France a été médaillée d'or aux Jeux Olympiques à Paris cet été et ils ont battu l'Argentine, comme tout le monde le sait.

Monsieur le Maire : Ce qui est bien avec M. BALLANGER c'est que l'on a toutes les explications.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

5 – Tarification des Vacances sportives (8-10 ans) du 24 au 28 février 2025

(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et sports propose du 24 au 28 février 2025 des vacances sportives. Au programme, deux stages au choix sur quatre séances seront proposés : initiation à l'escalade ou un stage multi-précision (tir à l'arc, tir au pistolet laser, sarbacane, fléchettes, bowling). D'autres activités sportives collectives, individuelles, et de plein air (Thèque baseball, bumball, sortie à vélo, sports d'opposition et badminton) seront proposées en complément. Enfin, une sortie jump arena viendra clôturer cette semaine.

Cette semaine est prévue pour 16 jeunes âgés de 8 à 10 ans, encadrés par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés. La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION
Flore GIAMONNA	Animateur
Hugo DELABROY	Animateur

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation. Les déplacements sur la commune se feront à vélo. Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le lundi matin avec un casque.

Les prestataires :

- Climb up – Mérignac (stage escalade)
- METROPOLIS – Le Pian Médoc (bowling)
- Jump arena – 33130 Bègles

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	<i>Lundi 24 février</i>	<i>Mardi 25 février</i>	<i>Mercredi 26 février</i>	<i>Jeudi 27 février</i>	<i>Vendredi 28 février</i>
Matin	Thèque/Baseball	Sortie à vélo sur les sentiers communaux	Bumball (sports collectifs)	Badminton (collège LDV)	Sports d'opposition (dojo)
Midi	<i>Repas à la cantine</i>				
Après Midi	Stage : Escalade ou multi-précision	Stage : Escalade ou multi-précision	Stage : Escalade ou multi-précision	Stage : Escalade ou multi-précision	Jump Arena (Bègles)

BUDGET PREVISIONNEL

BUDGET PREVISIONNEL VACANCES vs fevrier					
: DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		969,00 €	Participations	Unité	Total
Jump Arena	205,00 €		T1	2	68,00 €
Bowling	144,00 €		T2	1	48,00 €
Cilmb Up	620,00 €		T3	1	62,00 €
			T4	0	- €
			T5	0	- €
Locations mobilières		- €	T6	1	104,00 €
	- €		T7	11	1 298,00 €
Alimentation		- €	T8	0	- €
	- €				
Carburant		20,00 €	TOTAL		1 580,00 €
	20,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Voyage et déplacement		40,00 €			
	40,00 €				
Masse salariale		1 000,00 €			
	1 000,00 €		Net communal		638,50 €
TOTAL		2 218,50 €	TOTAL		2 218,50 €

Total des dépenses prévisionnelles :

Nbre de jours	5
Encadrant	2
Nbre heures: 10h/j	100
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2000
masse salariale / 2	1000
Total séjour réel	2 218,50 €

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	34,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	48,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	4%	62,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	2%	76,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	2%	90,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	6%	104,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	11	71%	118,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	0%	139,00 €
TOTAL GLOBAL		16	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	34 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	90 euros
Tranche 2 (631 à 805 €):	48 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	104 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	62 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	118 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	76 euros	Tranche 8 (hors commune) :	139 euros

Monsieur le Maire : Monsieur BALLANGER est-ce que vous pouvez nous préciser ce qu'est le Bumball ?

M. Patrick BALLANGER : Je me doutais un peu de la question Monsieur le Maire ! Alors, je vais vous lire quelques lignes : le but c'est de faire 10 passes entre joueurs d'une même équipe, sans que la balle ne soit interceptée par l'équipe adverse. Jusque-là, cela paraît très simple mais là où ça se complique, attention, les joueurs sont équipés de maillots à base de scratches, sur le torse et le bas du dos et le ballon ne doit pas être réceptionné avec les mains. C'est-à-dire qu'ils sont équipés avec du scratch, le ballon, on le jette et on le récupère avec le torse et il se colle ! Vous voyez, comme quoi, on a un service des sports qui est toujours innovateur. Je ne vais pas rentrer plus dans les règles de ce sport mais celui-ci favorise la coopération entre les joueurs et développe l'agilité et l'anticipation, c'est un match qui se joue en 3 sets. Le joueur marque des points en réceptionnant les passes avec le bas du dos ou poitrine tout en étant sur une zone de buts. Les règles sont assez simples, mais en fait le but c'est qu'il ne faut pas toucher le ballon avec les mains. Vous les mettez dans les poches.

Monsieur le Maire : Quel pays a inventé ce sport ?

M. Patrick BALLANGER : C'est le Danemark. Je vous ai aussi parlé du Thèque-Baseball qui a lui, été créé en Normandie. Si vous avez d'autres questions, je peux y répondre.

Monsieur le Maire : Suite à ces informations techniques, M. RIETHER a un mot à dire.

M. Francis RIETHER : je voulais juste rajouter, comme M. BALLANGER disait que les dépenses et les recettes étaient équilibrées. En réalité, sur les 2000€ de dépenses, il y a bien 2000€ de recettes. Mais sur ces 2000€ de recettes il y a quand même 650€ qui sont pris en charge par la commune, donc les parents ne paient pas la totalité, même ceux qui sont au maximum.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

6 – Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la plantation animée de plants d'arbres – Chantier participatif dans le cadre de la semaine de l'Arbre en Fête (Fiche-Action n°14 du CODEV6)

(Rapporteur : Mme Isabelle GARROUSTE)

Depuis 2020, Bordeaux Métropole met en œuvre le programme "Plantons 1 million d'arbres" et ceci pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la Métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages.

L'opération "Plantons 1 million d'arbres" propose de nombreux dispositifs permettant à chacun de s'impliquer. Communes, entreprises, agriculteurs, associations ou encore particuliers peuvent ainsi être acteurs de cet ambitieux projet de territoire, aux côtés de Bordeaux Métropole qui accompagne ainsi les communes par l'intermédiaire des contrats de co-développement.

Depuis 2021, pour marquer la reprise de la saison des plantations et accompagner la distribution de jeunes plants, Bordeaux Métropole propose une semaine autour de l'arbre et de la nature, la « semaine

de l'arbre en fête ».

Lors de celle-ci, les communes de la Métropole sont invitées à proposer des événements (ateliers, exposition, etc.) en complément des événements métropolitains proposés par les services de la Métropole (distribution de plants fruitiers, conférences, etc.).

L'édition 2024 de « L'arbre en fête », du 7 au 13 décembre 2024, avait pour thème l'arbre pollinisateur. Cette année, la commune proposait ainsi plusieurs événements propres dont un chantier participatif de plantation d'une centaine de plants d'arbres et arbustes mellifères à proximité du rucher communal. Cette opération était animée en collaboration avec les agents de l'Office National des Forêts et ouverte à tous les volontaires.

Considérant la délibération n°2023-595 du 1^{er} décembre 2023 Bordeaux Métropole ayant approuvé les contrats de co-développement de 6^{ème} génération 2024-2027,

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole, au regard des éléments contenus dans le dossier de demande de subvention de fonctionnement, à savoir l'obtention d'une subvention d'un montant de 456 € pour l'atelier participatif du mercredi 11 décembre 2024, telle que prévue par la fiche-action n°14 « Plantons 1 million d'arbres » du contrat de co-développement 2024-2027.

Mme Isabelle GARROUSTE : juste peut-être pour préciser les plans qui ont été plantés, ce 11 décembre 2024, en mellifère nous avons du noisetier, du tamaris, de la bourdaine et pour les autres arbres nous avons des pommiers sauvages, des chênes, des pruniers et des poiriers sauvages.

Monsieur le Maire : Cette opération « 1 Million d'arbres », peut paraître quelquefois un peu abstraite de loin mais on a pu en bénéficier sur plusieurs projets. Bien évidemment, celui que vient de décrire Isabelle GARROUSTE et cet atelier a été très intéressant, à proximité du rucher communal de la Promenade de la Serpentine. La Promenade de la Serpentine fait, elle aussi, partie de ce projet « 1 Million d'arbres » car beaucoup de végétaux y ont été plantés. Il y a également, en face du kiosque à pizza, la partie qui a été aménagée sous la ligne haute tension qui est aussi un projet de l'opération « 1 Million d'arbres ». Et quand nous aurons abouti sur le projet de la route de Joli Bois, dans sa section entre l'allée du Cagaraou et la route de Cujac, nous aurons aussi un projet important dans le cadre d'1 Million d'arbres. Il faut aussi noter que nous distribuons, de manière régulière, d'arbres fruitiers et de plantes aux habitants. Donc c'est plutôt une bonne chose, je rappelle que l'on avait, comme on dit, un peu inventé la mode en 2006 avec l'Arboretum puisque nous avons planté 700 arbres en 2006 et que vous avons renouvelé en 2012 sur la garenne du Hioux. Il y a quelques jours, nous étions, Monsieur BARBEAU et moi, avec la Ministre Agnès PANNIER-RUNACHER, sur une sorte d'Arboretum qui était fait à Cestas par l'INRAE et alors, c'était amusant de constater que nous étions, là aussi, précurseurs puisque notre garenne du Hioux ressemblait trait pour trait à ce qui a été fait par l'INRAE. La seule petite différence c'est que l'INRAE a été largement subventionné pour faire ça, alors que nous, on l'a fait avec nos propres moyens mais le résultat est le même ! Nous constatons, je ne sais pas s'il faut le dire avec plaisir ou non, mais que la seule essence d'arbres qui pousse le mieux sur notre territoire reste le pin maritime, comme on peut le constater à la Garenne du Hioux. Certes, l'eucalyptus est grand mais il ne résiste pas au froid, certes le pin taeda est sympathique mais il grandit beaucoup moins vite et le robinier est encore très petit. Alors, je ne connaissais pas le pin marocain, et on me l'a présenté l'autre jour, qui existe et qui est un hybride, un mélange de deux pins, c'est peut-être une solution, mais en tous cas, le pin a de grands jours devant lui. D'ailleurs, vous aurez une exposition sur le pin qui sera faite à la galerie La Pastorale dans quelques semaines. Donc, nous sommes tous d'accord pour demander une subvention

à Bordeaux Métropole pour la fête de l'arbre.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**7 – Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la Fête des Jardins (Fiche-Action n°17 du CODEV6)
(Rapporteur : Mme Isabelle GARROUSTE)**

Depuis 2018, la Commune programme une manifestation dénommée « Fête des Jardins » à destination d'un large public. Grâce à une programmation étoffée, la notoriété de cette manifestation n'a cessé de croître d'année en année.

Cet événement nature se déroulera le 1^{er} mai 2025. Pour sa 7^{ème} édition, la Commune aura pour leitmotiv de promouvoir la biodiversité, la nature, les circuits courts et les pratiques de jardinage durables.

Sur le site de la Fête des Jardins, cet événement permet aux visiteurs de découvrir une multitude d'activités et de stands regroupant pépiniéristes, producteurs locaux et professionnels de l'aménagement paysager (jardiniers, élagueurs, etc).

Un marché gourmand dédié aux produits locaux et artisanaux sera installé au centre de la manifestation. Lors de cette manifestation conviviale, la commune propose de nombreuses animations et ateliers thématiques.

Chaque année une exposition est proposée aux visiteurs avec un thème en rapport avec la manifestation, comme les arbres, les oiseaux, etc.

Considérant la délibération n°2023-595 du 1^{er} décembre 2023 Bordeaux Métropole ayant approuvé les contrats de co-développement de 6^{ème} génération 2024-2027,

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole, au regard des éléments contenus dans le dossier de demande de subvention de fonctionnement, à savoir l'obtention d'une subvention d'un montant de 1250 € pour l'édition 2025, telle que prévue par la fiche-action n°17 du contrat de co-développement 2024-2027.

Monsieur le Maire : J'espère que vous avez tous noté sur vos agendas la 7^{ème} édition de la Fête des Jardins, la date n'est pas difficile à retenir, c'est le 1^{er} mai, sachant que cette année je crois que c'est un jeudi. N'hésitez pas à venir, vous savez que c'est toujours un moment sympathique et nous avons toujours de bons produits à acheter qu'ils soient végétaux ou alimentaires, c'est toujours sympa. Nous allons demander à notre Métropole de nous aider un peu dans le financement de cette manifestation.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**8 – Actualisation de la tarification des repas pris au restaurant scolaire par le personnel communal pour l'année 2025
(Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Vu l'article L.242-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
Vu les articles L.136-1 et L.136-2 du Code de la Sécurité Sociale ;
Vu l'article 14 de l'Ordonnance 96-50 du 24 janvier 1996 ;
Vu l'Arrêté du 10 décembre 2002 ;

Les agents communaux ont la possibilité de prendre leur repas au Restaurant Scolaire municipal contre le

paiement d'une participation.

La fourniture de repas dans un restaurant scolaire, géré ou subventionné par l'employeur, moyennant une participation des personnels, constitue un avantage en nature.

Par conséquent, si la participation financière est inférieure à l'évaluation forfaitaire fixée annuellement par arrêté, la différence est soumise à cotisations.

Cependant, selon les règles en vigueur visés ci-dessus, l'avantage en nature peut être évité lorsque la participation de l'agent est au moins égale à la moitié du forfait prévu par les textes.

Pour l'année 2025, ce forfait est de 5,45 € (source URSSAF).

Afin d'éviter qu'un avantage en nature « nourriture » soit constitué pour les agents par la collectivité, et sur les conseils de l'URSSAF, la participation acquittée par le personnel communal doit être supérieure ou égale à ce barème.

Il est donc proposé que le tarif du repas soit de 2,75 € pour l'ensemble du personnel communal (fonctionnaires, contractuels, contrats aidés, stagiaires, jobs d'été) pour l'année 2025.

Monsieur le Maire : Je n'ai rien d'autre à rajouter, tout est dit. Si on ne veut pas avoir un contrôle de l'URSAFF qui se traduit par une pénalité, et bien, il vaut mieux que l'on vote cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

9 – Actualisation des tarifs de l'Espace Villepreux (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu la délibération n°50 du 22/05/2023 portant sur l'actualisation des tarifs l'ouverture de l'amphithéâtre « La Scène » et la suppression de location d'espace co-working à compter du 1^{er} octobre 2024,

Vu la délibération n°74 d'actualisation des tarifs en date du 23/09/2024,

Considérant que le budget annexe de l'Espace Villepreux est voté en Hors Taxe (HT), M. RIETHER présente l'actualisation des tarifs en HT à la demande du Comptable de la Trésorerie de Blanquefort,

Il est proposé :

1. LA TARIFICATION FORFAITAIRE JOURNÉE D'ÉTUDE (TVA 10%)

(les prix indiqués sont hors taxes)

A partir de 10 personnes (et plus) :

- La journée d'études : 59,09 € HT
- ½ journée d'études : 50,00 € HT
- ½ journée d'études sans restauration : 32,00 HT par personne et par jour

2. LA TARIFICATION A LA CARTE (TVA 10%)

- Café d'accueil avec viennoiseries : 5,45 HT
- Pause-café avec pâtisseries : 5,45 HT
- Pause-café simple : 3,18 HT

Restauration seule : (TVA 10%)

- 36,36 HT pour le déjeuner sans vin et 40,91 HT avec le vin
- 38,18 HT pour le dîner sans le vin et 42,73 HT avec le vin

Il est prévu une formule coffret-repas pour les groupes de moins de 10 personnes (TVA 10%) :

- Formule classique chaude : 22,73 HT
- Formule classique froide : 19,09 HT

Il est également prévu :

- une restauration sur mesure et sur devis : apéritif, cocktail, buffet, menu élaboré, dîner, etc.
- des prestations annexes/prestataires (sur devis) : location de matériel, animation, etc.

3. LOCATION DES SALLES DE REUNION (TVA 20%) :

SALLES	SUPERFICIE	JOURNEE	½ JOURNEE	SOIREE
Hermès	195 m ²	725 €	583,33 €	333,33 €
Topaze	160 m ²	666,67 €	500 €	300 €
Onyx	64 m ²	333,33 €	250 €	175 €
Aster	28 m ²	250,00 €	166,67 €	125 €
Ariane	28 m ²	250,00 €	166,67 €	125 €
Agate	28 m ²	250,00 €	166,67 €	125 €

(les prix indiqués sont hors taxes)

Il est prévu la location de salles de sous-commission (en complément de journée d'études) : 91,67 HT par salle.

4. LOCATION DE L'AMPHITHEATRE « LA SCENE » (TVA 20%) :

Local accueil : 38 m² - Salle Gradins : 94 m² - Estrade : 36 m²

SUPERFICIE	JOURNEE	½ JOURNEE	SOIREE
94 m ²	1200,00 € TTC	600,00 € TTC	600,00 € TTC

5. LA BERGERIE :

La salle « la Bergerie » est mise à disposition ou louée de 8h00 à minuit et toute animation musicale en fin de journée est strictement interdite.

a. Les modalités de mise à disposition pour les agents communaux sont les suivantes :

- la mise à disposition gracieusement de cette salle est limitée à une seule réservation annuelle ;
- le plein tarif sera appliqué à compter de la 2^{ème} occupation, à savoir : 291,67 HT pour une occupation de 8h00 à minuit.

Il est rappelé que l'utilisation de la salle « La Bergerie » est strictement personnelle et uniquement pour des événements familiaux liés directement à l'employé communal concerné.

b. Les modalités de location pour les Saint-Aubinois :

- un tarif de 291,67 HT sera appliqué à la journée (de 8h00 à minuit).

c. Les modalités de location pour les personnes résidant hors communes :

- un tarif de 458,33 HT sera appliqué à la journée (de 8h00 à minuit).

d. Les modalités de location pour les entreprises :

- un tarif de 291,67 HT pour les entreprises dont le siège social ou les activités sont situés à Saint-Aubin de Médoc ;
- un tarif de 458,33 HT pour les entreprises dont le siège social ou les activités sont hors commune.

e. Les modalités de location pour les déjeuners uniquement :

- un tarif de 58,33 HT sera appliqué pour le temps du déjeuner (de 12h00 à 14h30)
Cette location est en complément d'une location de salle uniquement dans le cadre d'une activité « séminaire ».

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2025.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°74 du 23/09/2024.

M. Francis RIETHER : Je vous propose donc de voter la modification pour les journées d'études ces tarifs encore en vigueur au premier mars et cette délibération annule remplace la délibération 74 du 23 septembre 2024.

Monsieur le Maire : Voilà, nous adaptions nos tarifs aux réalités économiques, tout simplement. Nous allons, tout à l'heure, parler de dépenses supplémentaires et il faut bien que nous trouvions aussi des recettes supplémentaires qui viendront accompagner les économies nécessaires.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

10 – Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Les Raideuses 4L Trophy »

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Pour mémoire, il est rappelé que la Commune aide régulièrement les Saint-aubinois lorsqu'ils présentent un projet intéressant, qu'il s'agisse d'un projet sportif, humanitaire, comme les participations au Raid 4L Trophy par exemple, qui allie justement l'épreuve sportive à un objectif humanitaire.

Aujourd'hui, deux saint-aubinoises, qui ont créé l'association « Les Raideuses 4L Trophy », ont participé à l'édition 2024.

Considérant leur participation effective à cette épreuve,
Considérant la subvention identique octroyée à tous les équipages présentant un dossier de demande de subvention,

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Les Raideuse 4L Trophy » ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, pour entériner cette participation communale.

Monsieur le Maire : Parfait, là aussi tout est dit !

M. Eric POULLIAT : merci Monsieur le maire votre collègue M. BALLANGER tout à l'heure, est-ce qu'on peut avoir le tracé exact du 4L Trophy, le nombre de concurrents exact ?

Monsieur le Maire : Pour être tout à fait honnête avec vous, c'est un rattrapage que nous avons oublié l'an dernier, on a aidé trois équipages et finalement, on ne sait pas comment, celui-ci est passé celui un peu à travers. Alors, cette année, je ne sais pas si on en aidera également parce que, pour l'instant, je n'ai pas de demande. Notre financier dit « c'est très bien », effectivement pour l'instant il n'y en a pas.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

11 – Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association sportive du collège Léonard de Vinci

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

L'équipe EPS du collège Léonard de Vinci a saisi Monsieur le Maire, par courrier en date du 18 janvier

dernier, pour une demande de subvention exceptionnelle concernant la participation d'élèves du collège, pour la 3^{ème} année consécutive, au championnat de France UNSS de Cross-Country qui se déroulera à l'Île des Loisirs Val de Seine (78) du vendredi 14 mars au samedi 15 mars 2025.

La participation à cette épreuve sportive engendre des frais supplémentaires pour l'association sportive, notamment des frais de déplacement.

Considérant que l'équipe est constituée en grande partie par des élèves saint-aubinois,

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association sportive du collège Léonard de Vinci ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, pour entériner cette participation communale.

Monsieur le Maire : Cela fait plusieurs années maintenant que vous avez l'habitude d'avoir ce type de subvention, parce qu'on a une équipe, à l'UNSS du collège, de cross-country qui fonctionne très bien et qui va donc, une nouvelle fois, en finale à Paris. En plus, cela nous a été présenté au Conseil d'administration du Collège de la semaine dernière, Il y a une partie course et il y a aussi une partie culturelle, pour s'arrêter visiter quelques monuments sur place et rentrer le dimanche. Le coût total est de 2800€, le collège nous a annoncé qu'il faisait une subvention de 800€ et nous de 500€ ce qui permet de les aider dans ce cadre-là en espérant qu'il nous ramène quelque chose !

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

12 – Versement d'acomptes sur subvention au profit du CCAS (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

Considérant que, d'après les textes précités, il est désormais nécessaire de définir les modalités d'utilisation des subventions municipales supérieures à 23 000 € ;

Considérant que les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure pour autoriser le versement d'acomptes ;

Considérant que le CCAS de Saint-Aubin de Médoc ne peut assurer ses missions qu'avec des recettes provenant de la subvention communale ;

Il est proposé au Conseil Municipal de verser un acompte sur subvention de 25 000 € au profit du CCAS, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée au cours de l'exercice 2025.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 du Budget Principal, article 657363 « Subvention de fonctionnement au CCAS ».

Monsieur le Maire : Voilà une délibération classique pour permettre de fonctionner parce que le CCAS ne s'arrête pas pendant le budget. Nous aurons je crois le débat d'orientation budgétaire du CCAS mercredi.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

13 – Budget Communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2025 sont présentées

conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.
M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

Pour vous présenter ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), et avant de passer à la phase Débat, je vais aborder les points suivants :

- Point sur contexte économique international et national,
- Puis nous aborderons la Loi de finances 2025 et ses conséquences pour les Collectivités
- Puis nous regarderons la situation financière de la commune en 2024
- La projection sur 2025
- Les investissements

Et je vous parlerai ensuite de nos budgets annexes Lotissement Clos des genets et Espace Villepreux.

Pour commencer, il est important de rappeler dans quel contexte économique va s'inscrire l'exercice budgétaire 2025

Sur la scène internationale, l'année 2024 a été marquée par une croissance mondiale toujours faible autour de 3%, tirée par les Etats Unis et l'Inde. Au niveau de la zone euro, elle reste au bord de la récession autour de 0,8 % en 2024 avec une très légère reprise prévue en 2025 à 1,2%.

Pour ce qui concerne la France, le contexte économique est toujours morose et la loi de finances 2025 table sur une croissance limitée à 0,9% en 2025 et prévoit de réduire le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) , après 6,1 % en 2024 et s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027/2028. La part de la dette publique se stabiliserait autour de 115 % du PIB

L'inflation, qui avait atteint des niveaux élevés en 2022-2023 en raison de la flambée des prix de l'énergie devrait continuer à ralentir. Le Haut Conseil des Finances Publiques table sur une inflation de 2 % en moyenne pour 2024, puis de 1,4 % en 2025 et 1,6 % en 2026. Cette baisse serait due à une diminution des prix de l'énergie et une stabilisation des produits manufacturés. En revanche, les prix des services seraient en hausse en lien avec la dynamique des salaires.

La Loi de Finances 2025 répond aux 3 chantiers prioritaires du gouvernement ;

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales est un dispositif de contribution des Collectivités au redressement public. Il concerne de l'ordre de 2000 collectivités dont Saint-Aubin. Notre contribution calculée à partir d'un indicateur de richesses de la commune nous mettra à contribution à hauteur de 65 000€ en 2025.

A compter de 2025, il faudra faire une analyse de nos dépenses d'investissement au regard de leur contribution à la transition écologique.

Avec 3,9%, en 2024 et 7, 1% en 2023, la revalorisation des bases des taxes locales sera de 1,7% en 2025. Ce coefficient est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur un an de novembre 2023 à novembre 2024.

Le fonds de compensation pour la TVA ne baissera finalement qu'à partir de 2026, pour les dépenses d'investissement 2025. Pour ce faire, le taux applicable pour calculer le remboursement passera de 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles à 14,85 %.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit d'augmenter le taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans. Pour la Commune, cela représentera un surcoût annuel de 50 000 €. A cela s'ajoute l'augmentation de 1 point de la cotisation URSSAF (+ 17 000 €). Et pour terminer, la DGF progresse en moyenne nationale mais restera stable pour St Aubin.

Nous allons maintenant faire un zoom sur les finances de notre commune en 2024 :

Je vous rappelle rapidement à l'aide d'un petit schéma, le fonctionnement du budget communal. Les recettes de fonctionnement en 2024 ont été de l'ordre de 11 289 000€. A côté de ça on a eu des dépenses de fonctionnement à hauteur de 9 486 000€, dedans on retrouve principalement les charges de personnel et les grandes charges à caractère général. Ce qui nous a fait une épargne de gestion en 2024 de 1 800 000€. Si à cela, on retranche les intérêts de nos emprunts à hauteur de 234 000€ on arrive à une épargne brute de 1 550 000€. Si on retranche à ça l'amortissement de la dette il nous reste épargne nette 1 200 000€. Cette épargne nette, c'est ce qui va nous servir, c'est notre capacité d'autofinancement qui nous permet d'investir en 2025. Voilà rapidement les chiffres de 2024 pour notre commune.

L'épargne brute qui est un indicateur financier de référence pour les collectivités

Grace à la continuité de la gestion rigoureuse de notre budget de fonctionnement, nous arrivons donc à fin 2024 à une épargne nette de l'ordre de 1,2 Millions d'euros nous permettant d'autofinancer en grande partie nos investissements en 2025, grâce aussi à l'aide du FCTVA et des subventions.

Dans la continuité du travail déjà engagé, les objectifs fixés pour l'année 2025 seront de :

- Poursuivre la maîtrise de nos dépenses pour absorber
 - L'augmentation du coût du travail induit par les décisions gouvernementales
 - L'inflation sur les matières premières (restauration collective ...) et les contrats de prestations de services tout en améliorant la qualité de nos services aux administrés (délivrance des CNI-Passeports, ouverture d'une Maison France Services, etc).
- Optimiser nos recettes pour dégager de l'épargne ou autofinancement et continuer à investir dans la rénovation de notre patrimoine communal
- Contenir l'endettement

Ce qui nous conduit à des lignes directrices du budget 2025 qui s'articulent donc autour de 4 grandes orientations :

1. En matière fiscale : pas d'augmentation des taux d'imposition ;
2. Sur le terrain des dépenses : Une baisse (hors augmentations exceptionnelles) des charges à caractère général et des charges de gestion courante
 - Une quasi-stabilisation des charges de personnel malgré les coûts issus des évolutions réglementaires
 - Une maîtrise des charges financières
3. En matière d'endettement : limitation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement et recours à l'emprunt plutôt en 2026 pour le financement de nos gros chantiers

4. Sur le terrain de l'investissement : la priorité est donnée à la poursuite des opérations de maintien en état, de rénovation ou de mises aux normes de notre patrimoine ainsi qu'à deux chantiers majeurs du mandat (rénovation/agrandissement de la Salle Ronsard - rénovation de l'Ecole Molière).

Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du futur budget primitif 2025.

Voyons un peu plus en détail les dépenses de fonctionnement :

En 2024, les charges à caractère général (011) ont pesé 24 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution de ce poste dépend de plusieurs facteurs : variations du prix des fluides, des denrées, des actualisations des contrats de prestations de service.

Des efforts ont été entrepris par la Collectivité afin de maîtriser ses dépenses courantes et dépenser « mieux » sans altérer les services proposés à la population, mais l'impact de la situation économique nationale et les prévisions pour 2025 impacteront ce chapitre, principalement sur les postes suivants :

- Révision annuelle des contrats de prestations de service et maintenance
- Alimentation (prix produits + loi EGALIM)

Nous avons chiffré ces augmentations à 100 000 €

Les charges de personnel ont représenté 52% de nos dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2025, les charges de personnel devraient être quasi stables malgré les mesures gouvernementales suivantes :

- Hausse de 3 points/an de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales) sur une période de 4 ans (+ 50 000€/an)
- Hausse de 1 point de la cotisation URSSAF (+ 17 000€)

Auxquels s'ajoutent :

- Le Plan de titularisation pluriannuel
- Les effets de la composante Glissement Vieillesse et Technicité
- L'optimisation des effectifs

Grâce à une gestion rigoureuse des effectifs et de l'organisation du travail, ces évolutions ne devraient représenter que 70 000 € de charges supplémentaires (équivalent hausses URSSAF ET CNRACL).

Le chapitre 014, atténuation de produits, devrait fortement évoluer en 2025 :

Le nouveau dispositif DILICO devrait impacter ce chapitre à hauteur de + 59 000 €

- Reversement de la loi SRU : 191 000 € en 2024 contre 132 000€ en 2023. Chiffre 2025 non connu à ce jour mais estimé constant dans nos prévisions
- L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole sera majorée de 5000 €, s'élevant ainsi à 1,52 M€ en 2025

Par ailleurs, le montant des subventions versées aux associations sera proche de 2024 autour de 95 000€

Ce chapitre budgétaire porte également les subventions d'équilibre des budgets du CCAS (stable à 100 000€ comme en 2024) et de l'Espace Villepreux (15 000 €).

Les charges financières continuent à diminuer.

En synthèse, je dirais que nous avons une trajectoire maîtrisée de nos dépenses qui augmentent peu avec un surcoût budgétaire global de l'ordre de 170 000 € en 2025. Ceci en continuant à proposer un panel de services aux administrés adapté à leurs besoins.

En 2025, les recettes seront encore légèrement à la hausse, malgré une dynamique de la fiscalité en ralentissement.

La fiscalité locale est notre principale source de recettes et représente près de 80 % de nos RRF.

Le Dispositif de compensation de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation devrait permettre cette année encore, une compensation quasi-totale de la taxe d'habitation.

La dynamique du produit de la fiscalité locale s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les Lois de Finances ainsi que par les nouvelles constructions.

Le PLF 2025 prévoit une évolution des bases d'imposition de 1,7 %.

Cependant, en 2025, il n'y aura aucune augmentation des taux de taxes locales.

Dans un contexte de crise immobilière, la taxe additionnelle sur les droits de mutation a continué de baisser avec des recettes de 316 000 € en 2024, contre plus de 690 000 € en 2022 et 480 600 € en 2023.

La prudence sera de mise en 2025, avec une prévision de recettes supplémentaires attendues de l'ordre de 300 000€.

Les recettes CAF et MSA liées aux services Petite Enfance/Enfance/Jeunesse ont représenté 606 400 € en 2024. La négociation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, a apporté une stabilisation de recettes en 2023 et 2024. La prévision 2025 sera sensiblement identique aux recettes perçues en 2024.

En ce qui concerne les recettes liées à la tarification des services au public, les tarifs municipaux seront revalorisés comme les années précédentes, en mai/juin avec des évolutions ciblées reflétant la réalité des coûts.

En conclusion, les recettes telles qu'elles sont envisagées devraient nous permettre de construire un budget en gardant l'objectif de maintenir une épargne nette positive qui favorisera l'autofinancement d'une grande partie des investissements avec toujours un haut niveau de services pour nos administrés

En ce qui concerne la dette, notre capacité de désendettement, c'est le ratio encours de dette/ épargne brute, s'est nettement améliorée, passant de 15 années en 2017 à 4,6 années à fin 2025

Le seuil d'alerte se situant autour de 10 ans.

Avec un encours de dette de 6,7 M€ à fin 2025, nous serons autour de 840 € de dette par habitant (nous étions encore à 1200 en 2020).

Nous allons aborder maintenant le chapitre Investissements, en commençant par les dépenses.

Ce budget est basé sur notre le Plan Pluri-annuel d'Investissement mis en place sur la durée de notre mandat

Tout d'abord nos 2 gros chantiers sur 2025/2026

- La rénovation et l'agrandissement de la Salle Ronsard
- La rénovation globale de l'école Molière

Ainsi que

- La fin des travaux de réhabilitation de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux
- La rénovation des façades de l'Eglise
- La rénovation des systèmes alarme/intrusion

Ainsi que :

- Création d'un Pumptrack
- Peintures extérieures école La Fontaine
- Rénovation de toitures (Salle R.Escarret – Grange Villepreux...)

A ces travaux, nous rajouterons l'acquisition d'équipements liés au fonctionnement des services et toujours un gros programme de rénovation de l'éclairage public.

L'ensemble de ces investissements auxquels il faut rajouter les « reste à réaliser » de 2024 nous amène à un budget d'investissement de plus de 2 Millions d'euros en 2025 et en 2026

Pour financer ces dépenses de plus de 2 M€ en 2025, nos recettes d'investissement proviendront principalement :

- D'un autofinancement net issu de la sobriété budgétaire 2023 à hauteur de 1,2 M€.
- Du FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au prorata des dépenses d'investissement 2024 pour 320 000 €.
- Des subventions sur nos projets.

Nous ne devrions pas avoir à emprunter en 2025. Le prochain emprunt sera plutôt en 2026 pour le gros des travaux de la rénovation de Ronsard et de Molière.

Nous allons maintenant aborder le budget annexe du Clos des genêts.

Route de Hourton, la commune va créer un lotissement de 3 lots. Pour cela nous avons créé en 2024 un budget annexe qui nous permet d'intégrer la valeur vénale des terrains, les opérations d'aménagement puis les recettes des ventes des terrains.

Pour démarrer l'aménagement, nous avons fait l'an dernier une avance de 60 000 € du budget principal vers ce budget annexe.

Mais les travaux de déplacements des réseaux sont plus compliqués et durent plus longtemps que prévu. Lorsque les terrains seront vendus et toute l'opération terminée, nous réintégrerons le solde de ce budget qui viendra dans nos recettes du budget principal de la commune.

Passons maintenant au budget annexe de l'Espace Villepreux.

En 2024 ce budget a à nouveau atteint, même dépassé, son niveau d'avant COVID avec 104 000 € de recettes sur les séminaires /formations et des loyers pour les locations de bureaux globalement stables autour de 82 000 €.

En 2025 les perspectives restent bonnes avec un prévisionnel d'activités commerciales comparable à 2024

Et pour conclure je dirais que dans un contexte économique incertain, grâce à notre maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, notre situation financière reste saine et nous permet dans les années futures

- De continuer à investir avec un faible recours à l'emprunt
- Et de conforter la qualité de services aux administrés

Pour que St Aubin soit toujours plus un Village prudent, un Village services, avec notre nouvelle Maison France Services, un Village Nature, Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, 87% de la commune est en espaces verts ou boisés, un Village solidaire avec le frigo solidaire que l'on a mis en place en 2024 et un Village durable.

Monsieur le Maire : Je voudrais remercier chaleureusement Francis, pour cette présentation, remercier bien évidemment David BENIGNO et Sandrine VIRIEUX, le service Finances, le service des Ressources Humaines, Marie CHANSON, pour la préparation de ce budget, parce que ce Débat d'Orientations Budgétaires, c'est la préparation de ce budget. Cela fait maintenant plusieurs années que l'on prépare des budgets. On a connu des périodes difficiles pour des préparations du budget mais celle-ci, aussi comme d'autres en d'autres temps, a été difficile. Alors, il y a deux solutions, soit on passe son temps à se morfondre en disant que ça ne va pas, que c'est compliqué et qu'on ne va pas y arriver, soit, il y a une autre solution qui consiste à dire, ça va être l'occasion pour nous de se lancer dans un plan d'économies. Et là, je voudrais remercier non seulement les élus y ont joué le jeu, et chacun dans sa délégation, en n'ayant pas une liste de courses qui fasse augmenter les budgets, mais aussi les chefs de service de notre collectivité, qui ont même été force de proposition pour faire des économies, avec des propositions extrêmement concrètes et applicables dès 2025 pour certaines, dès 2026 pour d'autres de façons à ce qu'on puisse, et de toutes façons il n'y a pas 36 solutions, la partie du budget sur laquelle on peut jouer le plus, ce sont les charges de personnel. Elles représentent à elles seules les

54% des dépenses et c'est là-dessus qu'on doit jouer. Et je dois vous dire, que nous avons connu trois années consécutives avec des hausses de point d'indice, avec des revalorisations, nous avons une hausse qui était autour de 6-7% depuis 2 ans, cette année on sera autour de 1%. Alors, tout simplement parce que nous diminuons le nombre d'effectifs, c'est aussi simple que ça. Cela veut dire que sur la partie entretien du bâtiment nous avons un nouveau référentiel, cela veut dire que les postes des gens qui sont partis, ne sont pas remplacés, ce qui justifiera de cette petite augmentation, parce qu'en face on a des dépenses contraintes. Cela a été dit tout à l'heure, les augmentations des cotisations patronales votées par le gouvernement. On a beau se rouler par terre pour dire que ce n'est pas bien mais elles sont là. Alors, soit on essaie de les anticiper, soit on ne fait rien et on se morfond. On sait aujourd'hui que l'on fait partie des 2000 communes, alors d'un côté c'est valorisant, parce que l'on fait partie des 2000 communes les mieux gérées et à fort potentiel. Vous connaissez l'adage « il vaut mieux faire envie de pitié », alors tant mieux, Certes on fait partie des communes de mieux gérées sur les 36 000, mais d'un autre côté on doit payer 60000€. Ensuite, la CNRACL qui, grâce à l'intervention du Sénat, a pu être étalée sur 4 années, au lieu de 3, c'était un petit peu moins. Mais on avait tous oublié, moi le premier, qu'on avait ces fameux 1% de l'URSAFF qui vient s'ajouter à ça. Je vous ferai grâce, et certains de mes collègues Maires envers qui, je peux avoir plus ou moins d'affection, mélangent des carottes et des choux en disant « voilà les subventions que j'aurais pu toucher ». Et bien non, c'est tout à fait aléatoire, le Fonds Vert diminue mais on ne sait pas si on l'aurait touché ce Fonds Vert, il ne faut pas mélanger, il ne faut pas dire des choses qui n'existent pas. Nous on sait qu'ici à Saint-Aubin la dépense supplémentaire, du fait des décisions de l'Etat est aujourd'hui en 2025 autour de 132 000€ sur un budget de 12 000 000€. Alors certains de mes collègues ont la mémoire courte, parce que je me souviens d'une certaine époque ou un certain François Hollande était président de la République et c'était des coûts de 300 000€ par an quand même. Je vous rappelle juste que quand Monsieur Hollande est arrivé, la Dotation Globale de Saint-Aubin était à 700 000€ et que quand il est parti elle était à 300 000€, je constate tout simplement, donc c'était beaucoup plus dur à l'époque. Donc nous avons fait cet effort-là, l'avantage que nous avons aussi, c'est que nous avons une situation financière pour la commune qui est saine, 4,6 ans de capacité d'endettement c'est miraculeux ! Je siège dans d'autres collectivités à Bordeaux Métropole où on vient de nous expliquer que l'alerte n'était plus à 10 ans, comme quoi tout augmente, à 12 ans. Comme au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, c'est la même réponse, c'est à 12 ans. Cela veut dire que l'état des collectivités n'est pas forcément bon et encore, je ne parle pas du Conseil Départemental, n'y siégeant pas, mais il y aurait beaucoup à dire. Ce qui est certain, c'est que nous avons une bonne situation financière. Nous avons eu, pendant plusieurs années, des investissements raisonnables pour permettre d'aborder aujourd'hui nos deux gros projets : la rénovation de l'école Molière et l'agrandissement de la salle Ronsard, qui sont deux projets nécessaires et que nous allons pouvoir financer. Parce qu'on aurait pu vous mettre en détail qu'une partie des recettes de fonctionnement irait abonder le budget d'investissement, c'est normal et notre situation est plutôt intéressante en ce sens. Tout cela va se faire à coût constant, c'est-à-dire pas d'augmentation des impôts pour les habitants, c'est toujours intéressant et agréable dans ce sens-là plutôt que dans le sens inverse. Nous allons essayer de faire en sorte d'avoir des marchés publics qui seront les plus intéressants possibles, le cahier des charges a été rédigé et pour permettre aussi d'avoir une surprise de ce côté-là. Donc c'est un travail d'équipe, un mélange d'élus et de personnels qui permet d'avoir ce bon résultat. Et je suis quand même toujours frappé, de cette faculté qu'à le personnel communal à chaque fois, de s'adapter aux conditions nationales. Alors évidemment, quand on reçoit des choses en plus c'est toujours facile, mais quand on en a moins, c'est quand même une faculté pour la défense du Service Public. Parce qu'on n'a pas voulu toucher au Service Public, on aurait très bien pu fermer des choses mais non. On a également tenu compte de ne pas modifier les horaires d'ouverture de nos services et je sais qu'il y a quelques collectivités qui ferment l'accueil périscolaire à 18h00 au lieu de 19h00 parce que ça fait quand même faire quelques économies, mais non, on a voulu maintenir ces choses-là. C'est donc un travail d'équilibriste qui a été fait et je remercie tous ceux qui ont contribué. Vous pouvez regarder tout ça dans le détail du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025, chacun peut se plonger dedans en trouvant tous les chiffres qu'il souhaite avoir. Maintenant, nous allons mettre tout cela en musique, c'est-à-dire que nous allons mettre en face des chapitres et des sections, des sommes, que nous avons déjà en tête. Il reste encore quelques ajustages à faire, et ce n'est pas le plus facile, celui des dépenses pour le service technique, qui est toujours le plus gros budget. On a encore quelques ajustements à faire, on attendait un petit peu de savoir à quelle sauce on allait être mangés sur les dépenses contraintes, maintenant on sait. Et puis, encore une fois, les dépenses contraintes vont se multiplier l'année prochaine, les 3 points de CNRACL seront encore là, le DILICO, c'est le genre de chose qui ne disparaîtront jamais. En tous cas, si la commune peut s'en sortir comme ça, c'est parce que pendant plusieurs années, elle a été bien gérée et tant mieux. Le but principal de tout ça c'est de continuer

à faire des choses, tout en ne massacrant pas les habitants. Voilà les quelques propos que je voulais vous dire et le débat. Monsieur POULLIAT ?

M. Eric POULLIAT : Merci Monsieur le Maire, si vous me le permettez, on fera cela à deux 2, avec mon collègue Charles. Quelques éléments, d'abord, de contexte général, comme cela a été rappelé. Effectivement d'abord un projet de loi de finances qui a été compliqué à voter, puisqu'il a été passé, comme vous le savez mais rappeler que c'est fait aussi, suite à une Assemblée nationale qui n'a pas la majorité, suite à une dissolution incomprise et ratée du Président de la République et un contexte économique tendu où l'effort doit être aujourd'hui réparti sur l'ensemble des acteurs économiques du pays. Parce qu'il faut toujours le rappeler mais c'est vrai que l'argent public, c'est l'argent des Français. Et donc, quand on le dépense, ou qu'on le récolte, il faut aussi savoir ce que l'on en fait et ce n'est pas qu'une question de politique politicienne. Alors il y a plusieurs façons de réagir, il y a effectivement d'abord faire de la polémique, faire de la poloché comme on dit, c'est-à-dire toujours dire que c'est de la faute de l'autre, que si ça avait été nous, on aurait fait mieux et on aurait fait autrement, je reviendrai moi aussi sur la question de certains acteurs girondins. Il y a aussi la réponse qui vise à dégrader le service public, et ça aussi c'est quelque chose qui est difficilement compréhensible, si on demande des efforts aux Français pour en plus, leur fournir un service qui est moins bien, là on se met dans un étau compliqué. Et puis il y a troisième posture, qui est celle que vous avez décrite, c'est celle d'agir en responsabilité et je vous remercie pour le discours que vous avez eu, c'est un discours empreint d'une réalité économique tout à fait pertinente, puisqu'effectivement, c'est bien comme ça qu'il faut agir. Après, il y a certaines décisions du budget que je regrette, la DILICO fait partie de ces petits trucs qu'on met en place et qu'on a tendance à garder, parce que finalement ça rapporte de l'argent. Mais ce que je regrette, dans ce dispositif de lissage, c'est qu'on en revient toujours à la même façon, c'est-à-dire que ce sont les bons élèves qui payent pour les mauvais et ça c'est toujours un petit peu gênant parce que, encore une fois, c'est l'argent des Français. Alors c'est ceux qui dépensent mal l'argent des Français qui finalement vont être secourus par ceux qui ont une gestion saine et rigoureuse. C'est le genre de dispositif qui a tendance un petit peu à m'agacer, je préférerais plutôt qu'on aide ceux qui gèrent bien les communes et que les autres prennent exemple sur eux. Bizarrement, je pensais au Département en pensant à ça, qui a du mal à équilibrer ses budgets, même si le Président se targue que les collectivités sont à l'équilibre. Enfin, le Président a quand même énormément de mal à équilibrer ses budgets et à remplir les compétences obligatoires qui sont les siennes, quand ils ne se privent pas, d'ailleurs, de saupoudrer hors compétence, tels ou tels amis et après, vient donner vers leçons de rigueur budgétaire et de rôle de l'Etat dans les colonnes de nos quotidiens régionaux, je trouve cela assez indécent quand on voit, aussi, la dépense en termes de masse salariale. La stabilité de la DGF est aussi un point important puisque, vous l'avez rappelé, les années Hollande ont quand même fait du mal, Il est vrai que les années Macron, et je peux en parler puisque j'ai contribué à ces budgets, nous avons maintenu l'enveloppe, mais l'enveloppe c'est au niveau national, les communes ont vu parfois comment leur DGF baisser ou augmenter mais nous avons maintenu l'enveloppe, c'est-à-dire l'effort que l'Etat faisait auprès des Collectivités et ça c'est quelque chose dont je suis heureux, que cette volonté politique soit poursuivie. Après, à voir comment, bien sûr, si on stabilise la DGF mais qu'on demande plus d'efforts aux collectivités, forcément, ça les oblige à un peu plus de rigueur budgétaire. Comme ça a été très bien rappelé par Francis RIETHER qui nous a expliqué que gouverner c'est prévoir et si on veut, un petit peu, éviter de se retrouver dans la panade, il faut juste anticiper et d'ailleurs, je le rappelle aussi à ce niveau-là, que la baisse des droits de mutation était totalement indiquée, anticipée, prévue et qu'aujourd'hui les collectivités, quelle qu'elles soient, qui poussent des grands cris en disant « c'est la baisse des droits de mutation qui nous a mis dedans » c'est clairement un manque de pertinence et un manque d'anticipation qui était tout à fait à leur portée. Et enfin, j'ai été très sensible aussi, sur la question de la compensation de la taxe d'habitation et je voudrais savoir, peut-être si vous avez des éléments à nous communiquer sur la visibilité dans les années à venir, parce que là c'était un vrai sujet ? La quasi-compensation, alors on comprenait dans votre intervention qu'il y avait peut-être une compensation qui était moins réelle, à ce niveau-là, mais en tout ce que je souhaite, c'est que cette compensation puisse être au rendez-vous sur les années qui viennent, sur des formes les plus dynamiques possibles. Le but n'étant pas, là aussi, de rester dans une logique de compensation stable, qui ne s'alignerait pas sur le contexte économique.

Monsieur le Maire : Juste, pour vous répondre, le quasi cela veut dire simplement qu'elle augmente moins que la partie taxe foncière. Comme elle est partie de la base de 2017, elle n'a pas pu subir, si je puis dire, les hausses que nous avons pu voter entre-temps. Donc elle augmente moins vite et c'est pour ça qu'on parle de

quasi-compensation, le chiffre est là. Je rappelle juste que Saint Aubin est la commune de Gironde qui a le plus de compensation de taxe d'habitation, c'est nous qui avons le taux le plus élevé, puisqu'on a beaucoup de propriétaires et peu de locataires, donc elle augmente moins vite, mais elle augmente quand même.

M. Francis RIETHER : En complément de ce que disait Monsieur le Maire, l'augmentation de 1,7% de cette année sont appliqués à la compensation.

M. Eric POULLIAT : C'est un sujet très sensible, parce qu'effectivement, la baisse de l'impôt et l'augmentation du pouvoir d'achat des Français reposent aussi, notamment, sur la fin de la taxe d'habitation. Mais il ne s'agit pas, en aucune manière, qu'à la fin ce soit les collectivités qui payent et c'était bien un sujet. Je pense que c'est un sujet aussi important, dans la relation de l'Etat aux Collectivités, c'est-à-dire la confiance, parce que qu'est-ce que j'ai entendu à l'époque, quand on a dit qu'on allait supprimer la taxe d'habitation, on nous a dit « oui mais on n'a pas confiance en l'Etat, l'Etat va compenser un moment mais après ça va être pour nous ».

Monsieur le Maire : Il me semble l'avoir dit.

M. Eric POULLIAT : Je n'ai pas dit que c'était vous Monsieur le Maire mais je l'avais entendu notamment du Président de la Métropole. Donc j'espère que l'on aura, là-dessus, un engagement permanent de l'Etat, c'est un sujet important. Je vais laisser la parole à mon collègue Charles ELEGBEDE.

M. Charles ELEGBEDE : Dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, vous avez énoncé quatre lignes directrices que sont : aucune augmentation des impôts. En effet dans ce contexte économique morose, même si l'inflation prévisionnelle est de l'ordre de 1,4%, les ménages n'ont pas fini d'absorber les hausses de prix induites par les niveaux d'inflation élevés des années précédentes, donc ceci est une très bonne nouvelle pour les Saint-Aubinois. Sur le terrain des dépenses, vous indiquez une baisse des charges à caractère général et des charges de gestion courante, une quasi-stabilisation des charges de personnel, malgré les coûts issus des évolutions réglementaires, ainsi qu'une maîtrise des charges financières. En matière d'endettement, la limitation de l'encours de la dette, le recours à l'emprunt en 2026 pour le financement de la rénovation de la salle Ronsard et de l'école Molière. Sur ce dernier point, nous avons toujours soutenu ces deux projets et nous sommes ravis qu'ils soient toujours d'actualité, le bien-être de nos enfants n'a, en effet, pas de prix. La 4ème ligne directrice c'est la poursuite des opérations et le maintien en l'état du patrimoine communal avec, en vue, l'agrandissement de la salle Ronsard, dont on vient de parler, et la rénovation de l'école Molière. Donc ces 4 lignes directrices, pour la construction d'un budget 2025, nous semble être des orientations pertinentes de gestion que nous accompagnerons. Nous notons, également, que la maîtrise des dépenses, dont vous avez parlé, se fait tout en améliorant la qualité et les services aux administrés de Saint-Aubin. Deux exemples en sont, le service de délivrance des cartes nationales identité et des passeports et l'ouverture récente de la Maison France Services. Donc, maîtrise des dépenses, mais également un bon niveau de service à la population. Concernant la situation financière de la commune, le Rapport d'Orientations Budgétaires indique que les recettes de fonctionnement pour 2025 sont en légère augmentation, on l'a vu tout à l'heure. Je ne citerai pas les points que Monsieur RIETHER a présenté tout à l'heure. Concernant les recettes d'investissement, le Rapport d'Orientations Budgétaires indique que le financement des dépenses d'investissement se fera en limitant le montant de l'emprunt, principalement grâce aux leviers suivants : l'autofinancement net dégagé par la maîtrise du budget de fonctionnement, le FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées en 2024 estimé aujourd'hui à 322 000€, la recherche de nouvelles subventions, la session de matériels. Donc, la situation financière décrite dans le Rapport d'Orientations Budgétaires fait état d'une épargne nette d'un 1 196 432€, disons 1 200 000€, ce qui est quasiment du même niveau qu'en 2023. Donc, cela montre effectivement, une certaine capacité d'auto-financement de la commune. Concernant l'état de la dette, nous avons un endettement par habitant de 837€, ce qui est largement compatible avec celui des communes de la même strate. Donc, en conclusion, tous ces éléments devraient conduire à construire un budget 2025 en permettant de poursuivre, ou de lancer, des projets de rénovation, des infrastructures de la Commune et de maintenir un bon niveau de service à la population. Et un dernier point, nous souhaitons terminer ce commentaire en remerciant la responsable du service des Finances et ses équipes qui, comme d'habitude, nous a fourni des documents de bonne qualité et un éclairage en commission.

Monsieur le Maire : Merci pour répondre à 2/3 choses que vous avez exprimées, sur les charges à caractère général, on bénéficie de deux éléments importants : les marchés que nous avons confiés au SDEEG pour l'électricité et le gaz, sont en forte diminution, de 14 à 15%, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. S'il n'y avait pas eu la loi EGALIM qui nous oblige, sur nos dépenses de restauration scolaire, et là on est entrain de prendre plus de 100 000€ de dépenses supplémentaires, parce qu'évidemment, si on ne sert que du bio et si on sert que du label rouge, ce que nous faisons nous en régie ici, cela coûte, tout de suite, beaucoup plus cher. Concernant les subventions, deux nouvelles qui sont quand même intéressantes, il s'agit de deux subventions de la part de l'Etat pour un total de 800000€ : 400 000€ pour la salle Ronsard et 400 000€ pour l'école Molière, et ce se sont des subventions notifiées, donc on a bien le papier. J'entends toujours Serge REVOLTE, et je garde cela en tête, qui disait « on inscrit que les subventions notifiées » et c'est ce que nous avons toujours fait, et là on va aller en chercher d'autres. On aura ces 2 grands projets qui vont s'échelonner sur 2 exercices budgétaires donc on aura à les financer sur 2 exercices séparés. Et puis, je suis bien obligé quand même de le dire parce que c'est le cas, ce Débat d'Orientations Budgétaires est le dernier de cette mandature, puisque nous aurons la future équipe municipale qui sera élue en 2026 qui votera le budget 2026 puisqu'il ne sera pas voté par l'ancienne équipe. D'abord, parce que je pense que d'un point de vue éthique c'est la moindre des choses de laisser à l'équipe nouvellement élue la possibilité de voter le budget, et ne pas le voter avant, me semble un bon fonctionnement. Donc, c'est le dernier, ce qui permettra de mesurer l'investissement réalisé durant cette mandature, qui est important. Voilà, avec bien sûr des équipements nouveaux, mais aussi, nous avons sur ce mandat peut-être, des choses qui se voient un petit peu moins, c'est l'entretien du patrimoine. Et je pense que nous aurons, sans déflorer à l'avance les sujets qui seraient les nôtres dans quelques mois, mais l'entretien du patrimoine sera l'enjeu majeur de la mandature future. Les nouveaux équipements seront certainement d'un point de vue sportif, mais nous n'aurons pas d'autres équipements. Malheureusement nous avons une fermeture assurée, et sans doute une deuxième fermeture de classe. Ce qui sont quand même des événements peu communs sur Saint Aubin, après 42 années d'ouvertures de classes permanentes et là nous sommes certainement à 2 fermetures de classes. Ce qui montre bien que la construction et la dynamique ont beaucoup changé, que les populations qui arrivent à Saint-Aubin ont également changé. Il y a aujourd'hui des gens qui viennent prendre leur retraite à Saint Aubin, il y a aussi un certain nombre de gens qui arrivent avec des enfants plus grands, malgré quand même, et je voudrais qu'on le note parce que ce n'est pas inintéressant, que nous aurons, sur cette mandature, augmenté de 30% le nombre de logements sociaux. C'est-à-dire que même en ayant augmenté de 30% le nombre de logements sociaux, on s'aperçoit que ça ne répond pas à l'offre. Je prends toujours cet exemple de la résidence qui se trouve au rond-point de la Vierge, les 6 premières attributions auraient dû générer entre 15 et 18 habitants, ils en ont généré 8, sur du logement social, ce n'est même plus une question de revenus. Cela veut dire que les choses changent. Concernant notre patrimoine il sera important de pouvoir l'entretenir, et lui faire passer, ce que l'on pourrait appeler, le cap énergétique, parce que moins on consomme d'énergie moins il y a de charges à caractère général, même si le prix peut éventuellement baisser. Voilà ce que je souhaitais dire, merci à toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés, c'est aussi l'occasion lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Je redonne donc la parole à M. Francis RIETHER qui va nous faire prendre acte des trois débats.

M. Francis RIETHER : Pour le budget principal de la commune, comme je vous le disais, les éléments sont contenus dans le ROB que vous avez reçu et donc je ne peux que demander au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ainsi que du rapport qui a été annexé. Même chose pour le budget annexe de l'Espace Villepreux. Même chose pour le budget annexe du lotissement communal le « Clos des Genêts ».

Le Conseil municipal a pris acte à l'UNANIMITÉ de la tenue du débat d'orientations budgétaires du Budget communal pour l'année 2025 ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

**14 – Budget annexe de l'Espace Villepreux : Débat d'Orientations Budgétaires 2025
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

M. RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2025 sont présentées conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

Le Conseil municipal a pris acte à l'UNANIMITÉ de la tenue du débat d'orientations budgétaires du Budget annexe de l'Espace Villepreux pour l'année 2025 ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

15 – Budget annexe du lotissement communal Le Clos des Genêts : Débat d'Orientations budgétaires 2025 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2025 sont présentées conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

Le Conseil municipal a pris acte à l'UNANIMITÉ de la tenue du débat d'orientations budgétaires du Budget annexe du lotissement communal Le Clos des Genêts pour l'année 2025 ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

16 – Décisions du Maire (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Décision n°7 du 17/12/2024 :

Objet : Attribution du marché d'appel d'offre n°2024/S/02 relatif à la prestation d'assurance « risques

statutaires du personnel » pour les besoins du groupement de commandes de la commune et du CCAS

Considérant que la commune a lancé une consultation relative à l'objet suscit  ;

Considérant que pour la r alisation de la consultation, la commune a publi  un avis d'appel public   concurrence au BAOMP + JOUE sous la r f rence 24-111599 et sur la plateforme E-marchespublics.com, annonce n  1047882 ;

Considérant qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par WILLIS TOWERS WATSON France/GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE est la plus avantageuse eu regard des crit res d finis dans le r glement de la consultation ;

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le march  d'appel d'offre   WILLIS TOWERS WATSON France/GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE – 5 Avenue Raymond Manaud – 33 522 BRUGES Cedex, pour un montant de l'offre avec les Prestations suppl mentaires  ventuelles 1 – 2 et 3, comme d taill  ci-dessous :

⇒ Offre de base	⇒ D�c�s	0,26 %
	⇒ Accident du travail ou maladie imputable au service, sans franchise	0,90 %
⇒ Prestation suppl�mentaire �ventuelle n� 1 : cong� de longue maladie, cong� de longue dur�e - franchise 10 jours fermes		2,90 %
⇒ Prestation suppl�mentaire �ventuelle n� 2 : maternit�, paternit�, adoption :		0,56 %
⇒ Prestation suppl�mentaire �ventuelle n� 3 : maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes		1,27 %
TAUX GLOBAL		5,89 %
PRIME PROVISIONNELLE ANNUELLE		104 028,47 €

Article 2 : De signer les pi ces justificatives du march 

D cision n 8 du 27/12/2024 :

Objet : M57 – Fongibilit  des cr dits – D cision budg taire modificative portant virement de cr dits de chapitre   chapitre - section de fonctionnement – budget principal

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales et notamment l'art cle L.5217-10-6 ;

Vu la d lib ration du conseil municipal n 80 en date du 19 septembre 2022 portant sur la fongibilit  des cr dits, autorisant le Maire   proc der   des mouvements de cr dits de chapitre   chapitre,   l'exclusion des cr dits relatifs aux d penses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des d penses r elles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) d termin e   l'occasion du budget ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 27 en date du 18 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 65 en date du 24 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 93 en date du 18 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le besoin d'ajuster des lignes de crédits budgétaires en section de fonctionnement, notamment pour la prise en compte de l'évolution du FPIC, d'une annulation d'un titre de recettes de 2023 sur l'année 2024 et d'une régularisation des ICNE 2024 ;

DECIDE :

Article 1 : De procéder au virement de crédits suivants :

Budget	Section	Sens	Chapitre	Article	Montant
37600	Fonctionnement	Dépenses	011	6282	-25 000€
37600	Fonctionnement	Dépenses	014	7392221	18 500€
37600	Fonctionnement	Dépenses	66	66112	2 000 €
37600	Fonctionnement	Dépenses	67	673	4 500 €

17 – Annexes

- *Rapport d'observations définitives de la CRC concernant la SPL « La Fabrique de Bordeaux Métropole » (transmis en version dématérialisée)*
- *Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)*